

Le délitement de la démocratie occidentale commence en France

par Thierry Meyssan,* France



Thierry Meyssan
(Photo réseau voltaire)

En 2005, les Français et les Néerlandais rejetaient, lors de référendums, le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Mais en 2007, les assemblées parlementaires française et néerlandaise adoptaient le même texte, à peine amendé, sous le nom de

Traité de Lisbonne. Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les classes dirigeantes française et néerlandaise manifestaient leur souverain mépris de leurs peuples.

Dix-neuf ans plus tard, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, mais les pratiques se sont durcies, notamment lors de l'épidémie de Covid-19, en 2020. Les classes dirigeantes ont alors élaboré un discours, sans rapport avec la réalité, présentant cette maladie comme dévastatrice, au même titre que la grande peste, imposant une médication unique avec ARN messenger en la présentant mensongèrement comme un vaccin et enfin décrétant, avec l'appui politique du corps médical, le confinement obligatoire des personnes saines.

En 2022, tous les Etats membres de l'Union européenne, dont bien sûr la France, interdisent la chaîne de télévision *Russia Today*, à la fois sur les ondes et via Internet, trois jours après le début de l'opération militaire russe contre les «nationalistes intégraux» ukrainiens; une décision qui viole la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*. Puis, il y aura, en France, l'interdic-

tion de la chaîne C8, coupable de ne pas dire la même chose que les autres.

En 2024, l'*Union européenne* faisait annuler le premier tour de l'élection présidentielle roumaine car un candidat défavorable à l'Ukraine et à l'UE, *Călin Georgescu*, était arrivé en tête du premier tour. La *Commission de Venise*, c'est-à-dire l'organe du Conseil de l'Europe chargé de présider les conditions de la démocratie, décrivait cette annulation comme anti-démocratique.

Aujourd'hui, trois juges français ont décidé d'interdire à la favorite de l'élection présidentielle de s'y présenter. Certes, leur syndicat de magistrats les avait appelés à «faire barrage à l'extrême-droite». Certes le Conseil constitutionnel avait validé le principe d'une interdiction provisoire des droits civiques en première instance, à nouveau au mépris de la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*. Certes les faits pour lesquels Mme Le Pen était jugée étaient identiquement commis par tous les partis politiques de l'époque, sans exception. Il n'en reste pas moins, que, tout en prétendant rendre la Justice «au nom du peuple français», ces magistrats ont manifesté leur souverain mépris pour le vote de leur peuple.

Sentant le nœud se serrer autour de leurs cous, les dirigeants français protestent contre le danger qui les menace tous, mais ne font rien.

A l'étranger, le Kremlin, dénonce une «violation des normes démocratiques», *Viktor Orbán*, Premier ministre hongrois, poste sur son réseau social: «Je suis Marine!». *Matteo Salvini*, vice-Premier ministre italien, poste: «Ne nous laissons pas intimider, ne nous arrêtons pas: en avant toute, mon ami!». *Elon Musk*, responsable du *Département de l'Efficacité économique* (DOGE), déplore un «abus du système judiciaire». Donald Trump déclare que c'est «une affaire très importante. Cela fait penser à notre pays, cela ressemble beaucoup à notre pays.»

Source: *Voltaire. Actualité internationale* ISSN 2966-5752, 4 avril 2025

* *Thierry Meyssan* est conseiller politique et président fondateur du Réseau Voltaire. Il est l'éditeur du service d'information hebdomadaire «Voltaire. Actualités internationales», ISSN 2966-5752. Son dernier livre s'intitule «Sous nos yeux – Du 11-Septembre à Donald Trump» et a été traduit en plusieurs langues.